Initiatives ministérielles

150 000 \$, on peut traiter de la même manière l'employé qui gagne 25 000 \$ ou 22 000 \$ par année?

M. Soetens: Monsieur le Président, je me ferais un plaisir de répondre. Assurément la plage de rémunération de tous ces emplois est bien connue du public et a été largement diffusée, mais je devrais ajouter que non seulement les salaires de ces travailleurs bien rémunérés ont-ils été bloqués, leurs primes ont aussi été suprimées? Celles-ci n'ont pas été bloquées, mais bien supprimées pour cette année.

Je comprends ce que veut dire le député. Si on se reporte au projet de loi, celui-ci indique très clairement que si la fonction publique par exemple obtient une augmentation de salaire de 3 p. 100 dans le budget, un député, comme vous-même, aura la même.

Allez-vous rentrer à Terre-Neuve pour annoncer publiquement que: «Je veux que la fonction publique obtienne 3 p. 100 pour que moi, un député qui gagne 85 000 \$ par an, je puisse avoir aussi 3 p. 100 d'augmentation, soit environ 2 400 \$ de plus»? Allez-vous rentrer à Terre-Neuve dans votre circonscription, où, je me hasarde à dire, le salaire moyen n'est pas 85 000 \$, pour annoncer: «Je ne suis pas d'accord. J'estime que mon salaire devrait être gelé»? Le déclarez-vous publiquement ou bien dites-vous: «Attendez une minute, on ne devrait bloquer que le gros salaire de ce dirigeant du CN qui est comparable à ce que l'on gagne dans le secteur privé»? Dites-vous que ce ne devrait être que son salaire ou êtes-vous disposé à dire, et je l'espère, que l'augmentation de 2 400 \$ que vous recevriez si la fonction publique obtenait 3 p. 100 d'augmentation n'est pas équitable et que vous ne devriez pas l'accepter non plus.

Je dirais que cela ne fait pas vraiment partie de la discussion. Nous avons pris une mesure générale. Que l'on gagne 20 000, 40 000, 85 000 ou 300 000 \$, peu importe qui l'on est, on va tous avoir 0 p. 100 d'augmentation et c'est très bien ainsi.

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. C'est Terre-Neuve, c'est ainsi que cela se prononce. Vous m'entendez? Terre-Neuve.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je trouve ironique d'entendre ce monsieur de la circonscription d'Ontario dire qu'il est déçu de voir que cette mesure ne contient pas de clause de congédiement des fonctionnaires. Je trouve cela ironique

et c'est pourquoi ma question s'adresse à lui sur un point en particulier.

Il a parlé du salaire des parlementaires et a posé une question à mon collègue de Terre-Neuve. N'est-il pas vrai que cette année les députés toucheront 3,7 p. 100 d'augmentation et, bien sûr, 0 p. 100 l'an prochain? Je vous pose la question. Si nous imposons 0 p. 100 cette année à nos employés, ne trouvez-vous pas qu'il serait plus équitable, que les cartes seraient mieux distribuées, si nous, députés, touchions la même chose? C'est ce que je pense.

M. Soetens: Monsieur le Président, je m'excuse auprès des gens de Terre-Neuve si j'ai mal prononcé le nom de leur province. Je connais mal le dialecte, probablement faute d'y être allé suffisamment.

Permettez-moi de répondre à l'intervention. Le député demande si les députés ne devraient pas accepter 0 p. 100 comme nous demandons aux fonctionnaires de le faire. Le député n'est pas sans savoir que, pour le budget de 1990-1991, soit la période visée par l'augmentation de salaire dont il parle, ils ont eu une augmentation de 3,78 p. 100; la fonction publique a eu, je crois, 4,7 p. 100. C'est donc dire que nous avons eu 1 p. 100 de moins que les fonctionnaires l'an dernier. Cette année, nous disons que nous prendrons 0 p. 100, tout comme nous leur demandons de faire dans le budget de 1991-1992. L'alternative, c'est que nous acceptions 0 p. 100, ce que le député a proposé, je crois et que nous revenions à l'année dernière pour supprimer l'augmentation.

Comme le député le sait, nous touchons une augmentation de 1 p. 100 de moins que le taux d'inflation. Cette année, le taux d'inflation se situe à environ 6 p. 100; enlevez 1 p. 100 et il reste 5 p. 100. Vous avez le choix. Soit 3,78 p. 100 l'an dernier ou 5 p. 100 calculé sur la formule pour cette année.

Moi, ce que je vous dis, c'est que l'an dernier était l'an dernier. Nous avons reçu 3,78 p. 100, soit 1 p. 100 de moins que les fonctionnaires. Je n'ai pas peur de déclarer publiquement que c'était juste pour tout le monde.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le député du parti ministériel ne cesse de parler de compressions financières. Est-ce qu'il pourrait nous dire pourquoi ces restrictions ne s'appliquent pas aux entrepreneurs indépendants qui travaillent pour le gouvernement, qui peuvent remplir les mêmes tâches